



LE PARTENARIAT MSA/CHAMBRE D'AGRICULTURE

Un partenariat complémentaire

Dans un contexte agricole, en pleine mutation et marqué par des crises successives, de nombreux exploitants sont confrontés à des problèmes d'origine multiples.

La MSA et la Chambre d'Agriculture ont décidé de mettre en commun leurs compétences et expériences pour soutenir les agriculteurs et leur famille, en situation de fragilité. La MSA Ardèche Drôme Loire et la Chambre d'Agriculture de la Loire vous proposent une démarche d'accompa-

gnement globale, gratuite, pour les agriculteurs et leur famille. Cette action, en partie prise en charge par les deux structures, est soutenue par le Fonds Social Européen et le Conseil général de la Loire.

Objectif

Vous soutenir dans votre projet afin de surmonter la période de fragilité et construire l'avenir plus sereinement.

LE DEROULEMENT

Pourquoi ?

- Vous permettre d'en parler, le plus tôt possible, afin d'éviter l'aggravation de votre situation.
- Vous écouter, vous et votre famille, afin de prendre du recul et de réfléchir ensemble à votre avenir.
- Vous accompagner dans la construction et la mise en oeuvre de votre projet.

Avec qui ?

- Un travailleur social de la MSA (volet social et familial)
- Un conseiller d'entreprise de la Chambre d'Agriculture (volet économique et professionnel),

Avec votre accord, en concertation avec les différents services de la MSA, de la Chambre d'Agriculture, de la DDT, du Conseil Général, des associations, des banques, etc ...

Comment ?

Par un soutien technique, économique, social :

- En vous accompagnant, de manière individualisée, sur une période déterminée ensemble,
- En prévoyant des contacts réguliers : rencontres au bureau ou votre domicile, entretiens téléphoniques,
- En vous apportant de l'information, du conseil, une aide aux démarches, de l'accès aux droits, une orientation vers d'autres partenaires,
- Avec la possibilité de participer à des actions collectives : actions de formation, «week-end détente» ...
- Un dispositif d'accompagnement du mal-être et de prévention du suicide, en lien avec l'Action Sociale, le médecin du travail et Loire Prévention Suicide,
- Une aide ponctuelle particulière en matière d'identification des animaux, de déclaration Pac ...

LES ENGAGEMENTS

Du travailleur social MSA et du conseiller Chambre d'Agriculture

- Garantir la confidentialité sur votre situation et le contenu de l'accompagnement,
- Définir un rythme ensemble,
- Rechercher des moyens, en fonction de votre projet.

Des exploitants et leur famille

- S'impliquer dans la démarche,
- Participer à la recherche active de solutions,
- Mettre en oeuvre des décisions prises.

Engagements réciproques

- Faire un point régulier,
- Fixer les objectifs, les évaluer et les réajuster, si besoin,
- Définir une durée d'accompagnement à adapter en fonction de l'évolution de votre situation.